

[Organisation internationale du Travail] Le télétravail durant la pandémie de Covid-19 et après

Objectifs du guide

L'année 2020 a bouleversé l'économie mondiale et le monde du travail dans des proportions jamais à ce jour. Le 11 mars, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié la nouvelle épidémie de coronavirus de pandémie; elle a exhorté les gouvernements du monde entier à prendre très au sérieux et à se préparer à la première vague d'urgence sanitaire en adoptant plusieurs mesures draconiennes, dont le confinement au niveau national dans de nombreux pays (OMS, 2020a). Lorsque les mesures de confinement ou de maintien à domicile sont entrées en vigueur, de nombreux travailleurs ont été invités à télétravailler à domicile, si leurs fonctions le permettaient. Les organisations où le télétravail était déjà monnaie courante et celles qui l'avaient jamais expérimenté auparavant ont fait de même, pavant ainsi la voie à la plus importante expérience de télétravail généralisé vue à ce jour.

Si le nombre de personnes télétravaillant à temps partiel ou à temps plein a progressivement augmenté au fil des ans (Eurostat, 2018), la pandémie de Covid-19 a indubitablement accéléré ce phénomène. Durant la pandémie, le télétravail s'est révélé un aspect crucial de la poursuite des activités, alors qu'on lui reconnaît d'habitude uniquement les avantages suivants: réduction des trajets pendulaires; concentration accrue des travailleurs sur leurs tâches, sans les interruptions du travail en présentiel; meilleur équilibre entre le travail et la vie personnelle. Le télétravail offre aux travailleurs la possibilité de bénéficier d'horaires plus flexibles et de travailler hors des locaux de l'employeur, mais il peut aussi comporter des risques – tels un sentiment d'isolement (notamment pour les personnes vivant seules) et la perte de contact avec les autres employés – qu'il est essentiel d'anticiper et de prévenir.

Ce guide vise trois objectifs: offrir des recommandations pratiques et réalisables permettant de passer en place des modalités de télétravail efficaces, applicables à de nombreux travailleurs; aider les décideurs à actualiser les politiques existantes; et proposer un cadre flexible permettant aux organisations des secteurs privé et public d'élaborer ou de mettre à jour leurs politiques pratiques de télétravail. Par ailleurs, le guide donne plusieurs exemples des mesures prises par les employeurs et les décideurs pour gérer le télétravail durant la pandémie de Covid-19, les enseignements des expériences vécues ces derniers mois, qui resteront pertinents pour l'avenir des accords de télétravail après la pandémie; et dresse une liste des outils et ressources disponibles.

Copyright © Organisation internationale du Travail 2020

Première édition, 2020

télétravail

Documents

[Le télétravail durant la pandémie de Covid-19 et après](#)